

LANCEMENT COMMERCIAL JUILLET 2020

Inscrivez vous dès a présent pour les ventes privées !

Entre Saint Just et Chutes la Vie: Jardin Augustin.

Magnifique résidence neuve avec des appartements en Duplex, du studio au 5 pièces prolongés de belles terrasses ou de beaux rez de jardin. Au cœur de la résidence, un patio intérieur comprenant une piscine et un grand jardin paysagé.

Un domaine clos et préservé du monde extérieur.

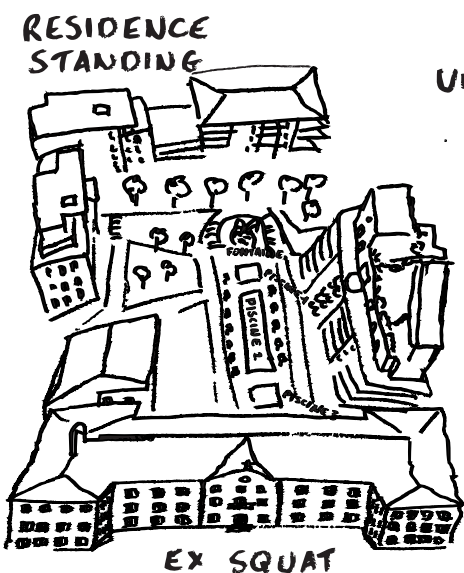
Miraculeusement préservé des outrages du temps, le Domaine d'Hippone a longtemps fait partie du patrimoine diocésain.

Métamorphoser ce site providentiel en une adresse résidentielle de standing, c'est le défi relevé par les architectes qui se sont inspirés de l'esprit initial de ce domaine clos en ville pour recréer un écrin de verdure unique où les siècles semblent dialoguer entre nature et contemporanéité.

Bénéficiez du chèque premier logement de la Ville de Marseille.

Le Département des Bouches-du-Rhône a déjà écopé de 85 condamnations par les tribunaux en 2017 et 186 autres en 2018 pour n'avoir pas appliqué la loi qui impose la mise à l'abri des mineur.e.s isolé.e.s.

Les astreintes financières qui accompagnent ces procès-verbaux auraient permis d'ouvrir des places d'hébergement en nombre suffisant.



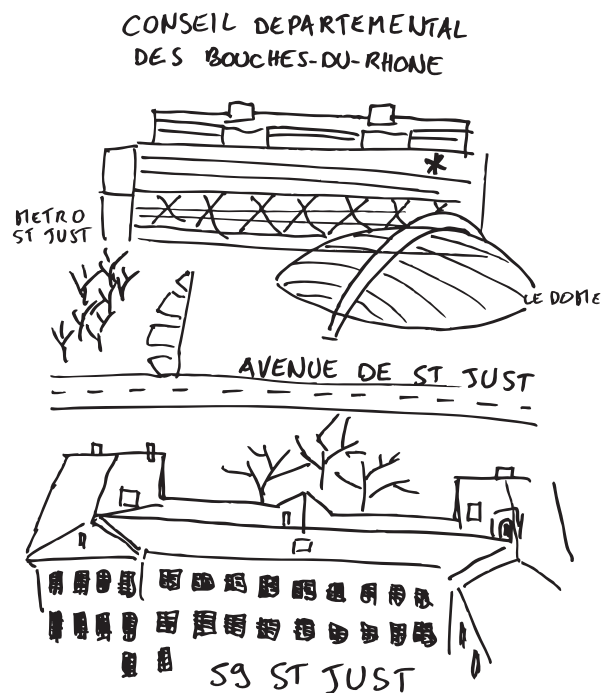
OUBLIER
UNE LONGUE TOURNÉE
EN PLONGEANT
DANS "SA PISCINE",
UN PRIVILEGE RARE
PARTAGE PAR TOUS
LES HABITANTS
DE JARDIN AUGUSTIN
MAIS CETTE ADRESSE
POSSEDE ENCORE
D'AUTRES SECRETS...



MARTINE VASSAL
PRESIDENTE DU CD13 DEPUIS 2015

18 DÉCEMBRE 2018

Des familles avec enfants en bas âge et des mineur.e.s isolé.e.s investissent un bâtiment vide du Diocèse qui devait être vendu à l'IMF (Institut Méditerranéen de Formation et Recherche en Travail Social) au 59 avenue de Saint Just. Toutes et tous vivaient sur les trottoirs. Toutes et tous au vu de leur statut ont pourtant le droit impératif à une mise à l'abri pérenne. Leur action est soutenue par des citoyen.ne.s et des collectifs marseillais.



16 JUIN 2020

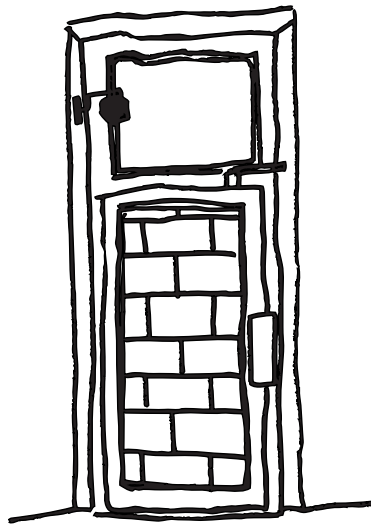
À quelques jours du second tour des élections municipales, la candidate Martine Vassal pénètre dans la propriété pour y tourner une vidéo anti-migrants destinée aux réseaux sociaux, dans laquelle elle affirme que le lieu a été le théâtre de « tous types d'exactions, que ce soit des trafics ou de la prostitution, avec des adultes, des enfants au milieu », ce qui lui vaut d'être attaquée par le diocèse qui « ne cautionne pas du tout ces propos » et assure n'avoir donné « aucunement l'autorisation à M^{me} Vassal de pénétrer sur sa propriété.



ON DIRAIT
DU MAUVAIS
RAVIER

12 JUIN 2020

Malgré quelques placements en CADA, Saralogisol, l'association mandatée par la Préfecture, a proposé 16 nuits d'hôtel aux ancien.ne.s habitant.e.s. Le propriétaire a muré toutes les issues et la maison est gardée par des vigiles, caméras et détecteurs de mouvements. Ce vendredi, les sinistré.e.s avaient 10 minutes chacun.e pour venir chercher leurs affaires.



18 DÉCEMBRE AU 28 FÉVRIER 2019

Des manifestations sont organisées et le diocèse fait pression pour que les pouvoirs publics respectent enfin leurs obligations de mise à l'abri. Ils organisent des réunions avec le département mais sans jamais convier les habitant.e.s ou le collectif qui s'est formé pour venir en aide à la maison.

Grâce à la solidarité la vie quotidienne s'organise, cours de français, aide juridique, infirmerie, distribution alimentaire, salle de jeu pour les enfants, ateliers, repas collectifs...



28 FÉVRIER 2019

Un groupe d'une trentaine de mineur.e.s isolé.e.s manifeste entre le 59 Saint-Just et le tribunal pour enfants. Ils.elles y ont déposé un courrier réclamant une prise en charge, comme la loi française le prévoit sur la protection de l'enfance, et comme l'exhorte l'application des ordonnances de placement (OPP) du juge que certains mineur.e.s ont déjà reçues.



8 JUIN 2020

Vers 6h30 un feu est déclenché au rez-de-chaussée du squat, dans une salle utilisée comme stockage et normalement fermée. L'incendie n'a fait aucune victime et tous les habitant.es ont été mis à l'abri dans 2 gymnases des quartiers nord de Marseille. Le collectif 59 S^t Just décide de porter plainte contre X, pour incendie criminel.



2 JUIN 2020

Alors qu'il reste encore dans la maison une centaine de personnes vivant sur place, le diocèse, par l'intermédiaire d'un huissier, dépose le commandement à quitter les lieux, qui demande de libérer le bâtiment immédiatement et sans délais, au plus tard ce jours, à minuit.

En réponse, le collectif et les habitant.es lancent la saisine auprès du ou de la Juge d'Exécution, qui pourrait accorder jusqu'à 36 mois de délais supplémentaires avant l'expulsion.



"N'OUBLIEZ PAS
L'HOSPITALITE;
CAR, EN L'EXERCANT,
QUELQUES'UNS ONT
LOGE DES ANGES,
SANS LE SAVOIR"
HEBREUX 13:2

19 MARS 2019

Le Collectif 59 St Just est enfin reçu à la Préfecture. Le conseil départemental refuse la présence d'habitant.e.s à cette réunion. Le Diocèse se positionne pour une sortie définitive des habitant.e.s de Saint-Just au 31 mars, enjoignant chacun.e à prendre ses responsabilités (Pref, CD, Collectif 59). Il précise qu'il aura recours à la Justice dans le cas contraire.

La Prefecture et le CD ont reconnu être en manque de moyens d'hébergements pour faire face aux besoins. Parallèlement ils se sont dit en mesure de trouver des solutions d'hébergement aux habitant.e.s de Saint-Just.

JE SUIS VRAIMENT
DESOLE, NOUS
N'AVONS PLUS
DE BUDGET,
NOUS N'AVONS
PLUS DE PLACES
DANS LES STRUCTURES
D'HEBERGEMENT...

MAIS PUISQUE C'EST VOUS
NOUS ALLONS TROUVER
DES SOLUTIONS



3 AVRIL 2019

La maison abrite 270 personnes.

Après 3 mois d'occupation, le collectif 59 St Just est informé non officiellement de la venue le lendemain matin de Sara-Logisol et de l'Addap (associations mandatées par le CD13 et la prefecture) pour un « relogement » de tou.te.s les habitant.e.s.



18 MAI 2020

Pierre Dartout, Préfet des Bouche du Rhône, responsable depuis plus d'un an, par sa position, de la prise en charges des familles en demande d'asile vivant au squat 59 Saint Just, est désigné par le prince Albert II pour être le nouveau ministre d'État de Monaco. Il prêtera serment et entrera en fonction le 1^{er} septembre 2020.



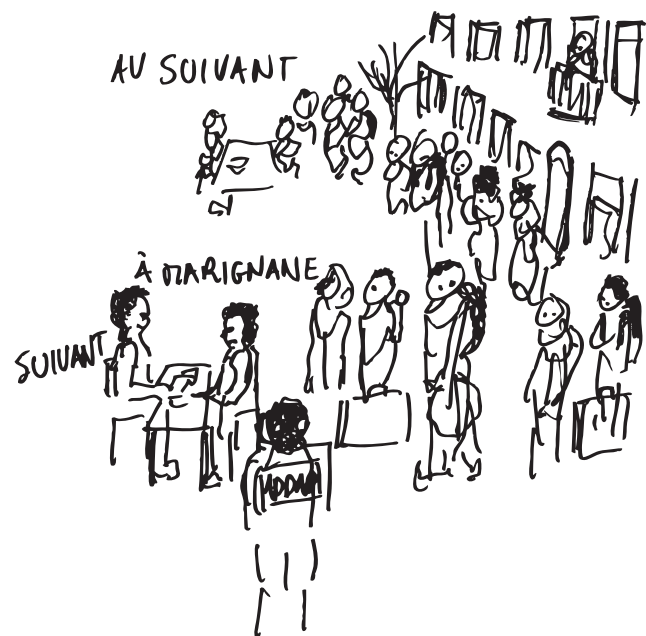
7 MAI 2020

Julien Denormandie, ministre du Logement, a annoncé qu'avec la situation sanitaire actuelle, la trêve hivernale serait à nouveau prolongée jusqu'en juillet: « Cela veut dire que je donnerai instruction de ne jamais employer la force policière pour procéder aux expulsions, il n'y aura pas d'expulsion qui puisse être effectuée », confirme le ministre « Personne ne peut accepter que, dans cette période, sanitaire, il puisse y avoir des personnes expulsées de leur logement ».



4 AVRIL 2019

Tout va très vite, les habitant.e.s sont recensé.e.s à la chaîne. Le Conseil Départemental, face à la pression ouvre 174 places en hôtel pour les mineur.e.s de la maison, dont les 40 avec OPP, c'est à dire dont la minorité est d'ors et déjà reconnue sur le territoire français. Pour les autres, il s'engage à une mise à l'abris jusqu'à décision finale du juge. Ce relogement rapide est parfois accompagné de crainte.



5 AVRIL 2019

Sara-logisol propose des solutions de relogement assez aléatoires : quelques nuits d'hôtel pour des familles, rien pour d'autres, dans un dispositif d'urgence sans précision sur la durée, ni les modalités de renouvellement.

La majeure partie des familles refuse malgré la pression et décide de rester.



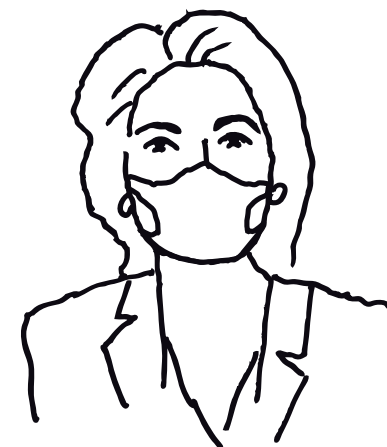
28 AVRIL 2020

Prévenus officiellement la veille de leurs prises en charge, 38 des mineurs de St Just, sont placés dans des hôtels à Marseille et en Arles. La Préfecture n'a pas eu besoin de réquisitionner de bâtiments puisque le département a trouvé des solutions dans l'existant.

Il reste dans la maison les jeunes en recours judiciaire pour leur minorité et ceux devenus majeurs depuis un an et 4 mois.

Quelques familles, et d'autres non, gagnent également des référés liberté, obligeant une mise à l'abri pérenne par la Préfecture.

Les femmes enceintes sont protégées dans des hôtels le temps du confinement.



JE FAIS CE QU'ON ME DIT
ET JE DIS QUE SE LE FAIS

20 AVRIL 2020

Le tribunal administratif de Marseille ordonne au département et la préfecture des Bouches-du-Rhône la mise à l'abri des 50 mineurs encore au squat. Médecins du monde et Médecins sans frontières avaient présenté vendredi 17 avril à la justice cette demande de mise à l'abri en urgence. Le conseil départemental, qui a la charge de la protection des mineur.e.s, a 15 jours pour appliquer cette décision, et la préfecture devra apporter son aide, stipule le jugement.

PIERRE ! LA JUSTICE
NOUS CONDAMNE
A RESPECTER LA LOI ...



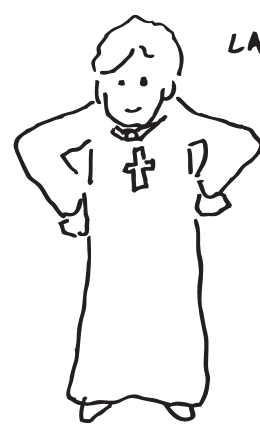
SATANE COVID19



12 AVRIL 2019

La procédure d'expulsion est lancée par le diocèse suite au passage d'un huissier.

Il continu néanmoins de payer l'eau, l'électricité et le gaz. En hiver, les charges s'élevaient à 15000 euros par mois selon le propriétaire.



LA TRÊVE HIVERNALE
EST FINIE

28 AVRIL 2019

Le diocèse, coupe le gaz. Il n'y a plus ni chauffage, ni eau chaude dans la maison.

Il y a 96 personnes toujours hébergées, 29 familles dont 35 enfants et 18 mineurs non accompagnés.



17 MARS 2020

La veille le Président de la République a annoncé un contrôle très strict des déplacements. La vie sur place devra s'organiser avec une équipe réduite de solidaires, sans l'aide juridique, sans les permanences petite enfance, et sans la variété d'activités qui animait le squat. La distribution alimentaire reste en place avec l'aide d'Emmaüs qui continue à approvisionner les habitants malgré les difficultés liées à l'épidémie et Médecins du Monde qui maintient la permanence santé.



13 MARS 2020

Dans le contexte de propagation rapide du Corona virus au sein de la population, le président de la République repousse la fin de la trêve hivernale. Le ministre chargé de la ville et du logement, Julien Denormandie, l'a confirmé: les préfets vont recevoir des instructions leur demandant «de surseoir à tout concours de la force publique pour la mise en œuvre des expulsions locatives si une solution de relogement pérenne n'a pas été trouvée en amont». L'enjeu, a-t-il indiqué, «est d'éviter toute remise à la rue de personnes dans le contexte sanitaire actuel».



30 AVRIL 2019

L'huissier vient délivrer les assignations aux habitant.e.s pour une audience le 9 mai. En plus des familles ayant donné leurs noms, le diocèse a ajouté 4 solidaires et des mineurs non-accompagnés dans la procédure.



4 MAI 2019

À la demande de la préfecture, trois policiers et une policière, se présentent devant le squat pour demander d'enlever la banderole devant la maison. Ils prennent des photos du bâtiment et des personnes présentes.

Une solidaire refuse d'être filmée par la police, elle est menottée, plaquée au sol, puis arrêtée.

MAIS C'EST
LE MONDE A L'ENVERS
LES GILETS JAUNES
ILS NOUS FILTENT
TOUT LE TEMPS



9 FÉVRIER 2020

À partir de cette date le diocèse peut demander l'expulsion du bâtiment par les forces de l'ordre.



7 FÉVRIER 2020

Une manifestation de plus des habitant.e.s devant le Conseil Départemental. Au bout d'un certain temps des employé.e.s du département annoncent qu'une personne va venir les rencontrer d'ici 20 à 30 mn, mais finalement personne ne vient.

SE N'ENTENDS
TOUJOURS PAS!



UN TOIT C'EST
UN DROIT
MARTINE VASSAL
HORS LA LOI!

5 MAI 2019

Un enfant de 2 an habitant du squat St Just est kidnappé dimanche matin au centre de Marseille. Grâce à la police qui fini par lancer l'alerte enlèvement, il est retrouvé sain et sauf à Valence dans un hôtel, avec son ravisseur.



6 MAI 2019

Après 48h de garde à vue, la solidaire sort sous contrôle judiciaire : le juge des libertés et de la détention a prononcé une interdiction de revenir au 59 St Just jusqu'à son jugement le 30 octobre. Elle sera jugée pour 4 chefs d'inculpation : outrage, violence contre des policiers, rébellion et détérioration de bien privé.

6 FÉVRIER 2020

Le diocèse, représenté par le Père Brunet (Vicaire Général) et Anne Giraud (Porte Parole) rend visite au squat St Just et rencontre les habitant.e.s et les solidaires. Ils disent avoir des échanges réguliers avec les membres du département, mais être incapables de leur faire appliquer la loi de mise à l'abri des mineur.e.s et des enfants.

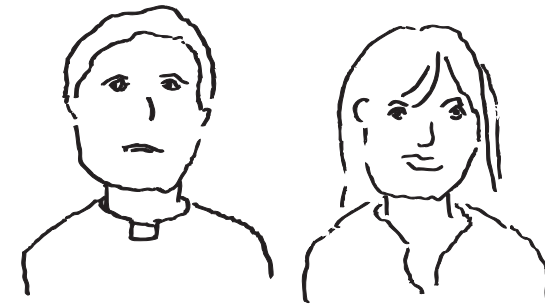
Ils sont conscients de la situation mais ils veulent vendre leur bâtiment le plus vite possible.

BENEVOLAT INTERDIT
JUSQU'AU 30 OCTOBRE



ON NE PEUX PAS
PRENDRE PARTI

DANS NOTRE EGLISE IL Y A
DES GENS QUI VOTENT EXTREME
GAUCHE ET D'AUTRES EXTREME
DROITE...



1^{er} FÉVRIER 2020

Chaque année c'est la traditionnelle fête de la chandeleur après laquelle l'archevêque bénit les navettes de la biscuiterie voisine au côté de certains politiques.

C'est l'occasion pour une centaine d'habitant.e.s de se rassembler devant l'événement et de rappeler qu'à partir du 8 février le diocèse pourra demander l'expulsion des 250 habitant.e.s de St Just.



9 MAI 2019

Pour les 147 habitant.e.s qui sont dans la procédure, la première audience est reportée au 27 juin car les mineurs n'avaient pas de responsables légaux.



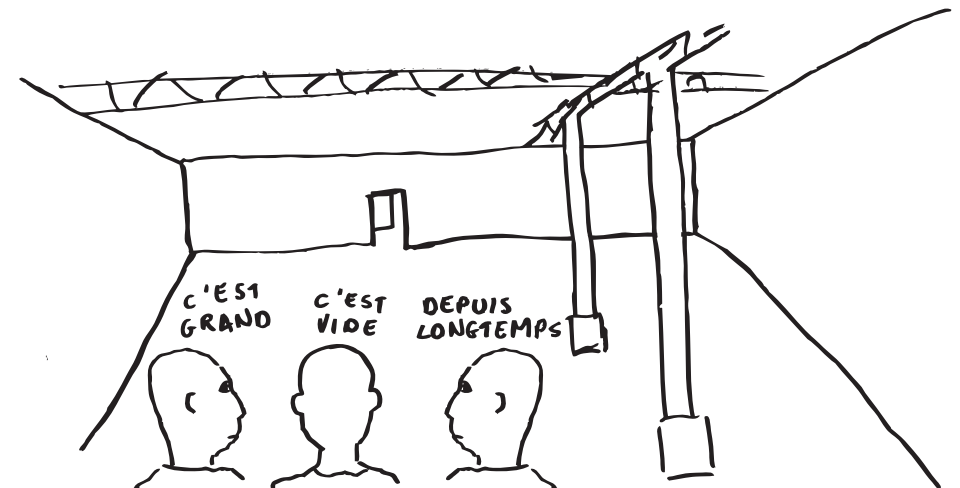
27 JUIN 2019

Nouvelle audience reportée au 11 juillet. Le diocèse demande désormais 30 000 euros d'indemnités par mois d'occupation à 4 des solidaires pour délit de solidarité. Le diocèse devant les difficultés à trouver des responsables légaux pour les Mineurs renonce à leur assignation. Mais afin de défendre la maison, une cinquantaine d'entre eux s'ajoute volontairement à la procédure.



26 JANVIER 2020

Alors que la ville compte près de 14000 personnes sans domicile fixe, un Ancien commissariat de 2500 m², appartenant à France Bâtiment, vide depuis plusieurs années est occupé pour créer, un centre social autogéré pour les collectifs Marseillais dont le 59 St Just, et des hébergements d'urgence. La police évacue le lieu au bout de 5 jours.



2 JANVIER 2020

Médecins Sans Frontières qui opère sur des situations de crises humanitaires dans le monde intervient à Marseille pour venir en aide au mineur.e.s isolé.e.s.

Avec un budget conséquent pour aider les adolescent.e.s, MSF ouvre 65 places d'accueil dans 3 auberges de jeunesse jusqu'au 31 mars. Ce qui permet de réduire la surpopulation dans le squat Saint Just.

COMBIEN
ON PEUT
HEBERGER
DE JEUNES
AVEC 200000€?

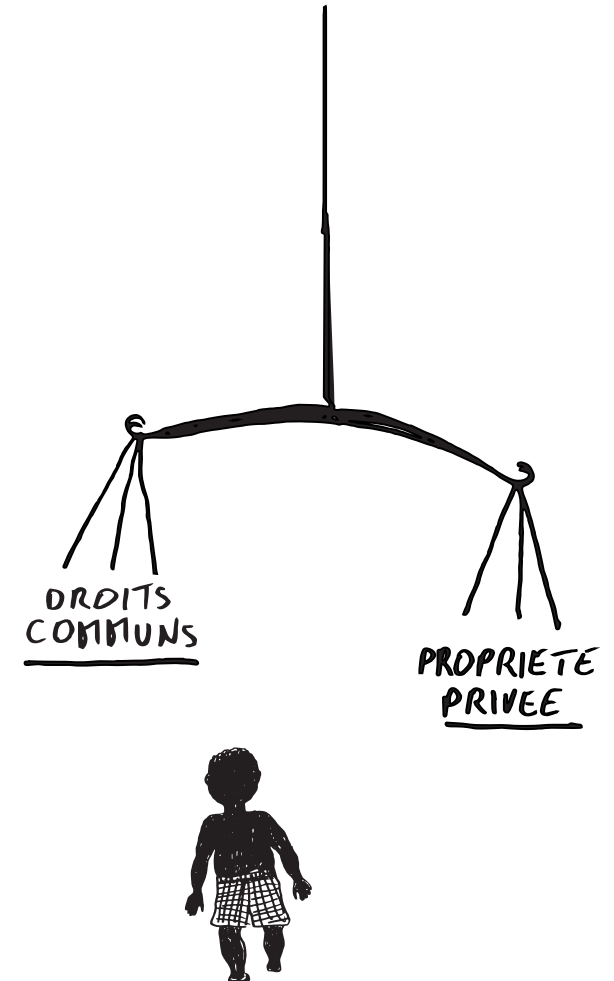


65
PENDANT
3 MOIS

11 JUILLET 2019

L'audience a lieu pour les familles et les solidaires. Pour les mineurs toujours sans responsables légaux, le procès est repoussé en septembre.

Le jugement accorde 6 mois aux habitant.e.s. : le bâtiment pourra être évacué par les forces de l'ordre à partir du 9 février. Les solidaires n'habitant pas le lieu ne sont pas tenus responsables des charges de la maison.

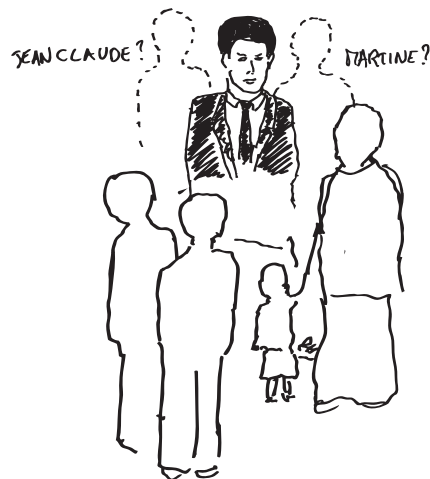


15 JUILLET 2019

Une partie des habitant.e.s du Squat accompagnée par des solidaires ont demandé à être reçu par Julien Denormandie (ministre du Logement) en visite à Marseille, Martine Vassal (présidente du CD13) et Jean-Claude Gaudin (Maire de Marseille), pour leur faire part qu'aucune solution d'hébergement conforme à la loi ne leur avait été proposée depuis plusieurs mois.

Seul le ministre est venu pour les écouter.

Il s'est engagé à alerter le préfet sur la situation de Saint Just, dont il avait déjà connaissance, et à lui demander de prévoir une rencontre avec les habitant.e.s et les solidaires.



18 DÉCEMBRE 2019

Le squat St Just a 1 an !

Il a permis de mettre à l'abri près de 1000 personnes depuis son ouverture.

Des personnalités comme l'acteur Gérard Meylan, le Groupe IAM, Kaëm, la photographe Yohanne Lamoulère... apportent leur soutien.



1^{er} DÉCEMBRE 2019

Alors que la température à Marseille est descendue jusqu'à 5°C le mois précédent, le diocèse remet le gaz. Il y a, à nouveau, du chauffage et de l'eau chaude, pour les 300 personnes hébergées, dont 40 mineurs avec OPP.



5 SEPTEMBRE 2019

Sous la présidence de Martine Vassal, le Conseil Départemental, est régulièrement sanctionné par la justice administrative pour des manquements à ses obligations de fournir un logement adapté, un suivi social et médical, ainsi qu'une scolarisation au mineurs

Dans un référé liberté opposant un mineur de St Just au conseil départemental, la défense estime que le squat St Just est un « établissement » qui assure un « accueil raisonnable avec nourriture, vêtements et accompagnement éducatif » aux mineurs qui y sont hébergés.

Le Conseil d'État conclut de la même façon : « l'absence de prise en charge adaptée de M. X par le département des Bouches-du-Rhône n'apparaît pas (...) entraîner de conséquences graves pour l'intéressé »



19 SEPTEMBRE 2019

Nouveau jour de procès pour les mineurs de St Just, mais l'avocate du Diocèse a ajouté une pièce complémentaire au dernier moment qui a poussé les avocat.e.s des mineurs à demander un report pour l'étudier. Le procès est à nouveau reporté au 17 octobre.



13 ET 14 NOVEMBRE 2019

Malgré la décision de justice qui renvoie au 8 février la sortie du bâtiment.

L'annonce d'une très probable évacuation du squat fait se rassembler près de 200 personnes pour défendre les habitant.e.s de la maison à partir de 5h du matin 2 jours de suite.



17 OCTOBRE 2019

Le procès des mineurs dans le cadre de la procédure d'expulsion du squat Saint-Just a enfin lieu.

Leurs avocat.e.s ont redemandé (indirectement) la prise en charge et le relogement immédiats de leurs clients. Elles n'ont pas demandé de délais supplémentaires par rapport à la date d'expulsion de février pour ne pas que le squat puisse être considéré comme une alternative aux responsabilités du Conseil Départemental et ceci dans l'intérêt des jeunes qu'elles représentaient ici.

2 OCTOBRE 2019

Manifestation des mineurs isolés contre les carences de l'aide sociale à l'enfance des Bouches du Rhône devant l'Addap 13.

Ils ont trouvé les grilles de la structure fermées.

Lors de la manifestation les jeunes ont été invités par un médiateur à écrire un courrier à l'Addap13.

Marseille le 05 octobre 2019

VOUS ETES
EXPULSABLES
DES AUJOURD'HUI!

HEU

MAIS PAS AVANT
LE 8 FEVRIER...



MARTINE?

Monsieur le Directeur L'addap13

Sieste à la manifestation
Mercredi 2 octobre
Nous vous demandons de
pouvoir vous rencontrer le
plus rapidement possible
Merci d'avance

Les jeunes de Saint Just

9 OCTOBRE 2019

Yves Grogno (Directeur Général de l'Addap13) David Le Monnier (Directeur Général Adjoint en charge du pôle MNA du Groupe Addap13) et deux chefs de services éducatifs rendent visite au jeunes de St Just (ils conditionnent leur présence à l'absence de journaliste et d'enregistrement de ces échanges). Ils écoutent les réclamations des jeunes, qui vivent à St Just: manque de nourriture, pas de chauffage, pas d'eau chaude, surpopulation dans la maison, punaises de lit, pas de tickets de métro pour se rendre à l'Addap13, difficulté d'accès au soins, manque de prise en charge dans les hôtels, mais surtout les délais trop longs avant d'avoir accès à leurs droits...

IL Y A PLUS
DE JEUNES
QUE CE QU'ON PEUT
S'OCCUPER



11 OCTOBRE 2019

Après que les avocat.e.s des mineurs décrivent les conditions d'hébergement, le Tribunal Administratif de Marseille revoit son jugement, estimant au contraire que «l'état des lieux et les équipements sanitaires présentent un grave état d'insalubrité» et sont «de nature à mettre en danger la santé ou la sécurité de ses occupants», ce qui a pour conséquence que les mineurs sont bien fondés à demander à être pris en charge en urgence par le Conseil Départemental.

MAIS ILS ONT
DES COURS
DE FRANCAIS

